





## Paul FRANÇOIS, le paysan charentais qui défie MONSANTO

*« Je vais au combat pour moi, bien sûr, pour ma femme et mes filles, pour mes parents, pour mes frères et sœurs, sans lesquels je n'aurais jamais tenu. Mais aussi pour tous ceux qui vomissent après avoir préparé leurs maudits mélanges, pour ceux dont le nez saigne, pour ceux dont les yeux piquent et qui laissent filer, pour tous les agriculteurs malades des pesticides sans même oser en parler, pour tous ceux qui crèvent dans leur coin » (Un paysan contre MONSANTO, Fayard p.178)*

**Ce 27 Avril 2004**, dans sa ferme de Bernac, la vie de Paul François va basculer. Sur le coup, de midi, il va s'assurer que la cuve de désherbant qu'il utilise, le Lasso, est bien vide. Lorsqu'il ouvre le couvercle de la cuve, une chaleur intense lui saute au visage ; c'est le début du cauchemar. Pris d'un malaise, il est transporté aux urgences de l'hôpital de Ruffec. L'été se passe avec difficulté et à l'automne il est par deux fois pris de malaise, heureusement sans conséquence, l'un sur l'autoroute et l'autre au volant de son tracteur. Son état de santé se dégrade : malaises, migraines insupportables, pertes de connaissance prolongées. Alors commence un périple en milieu hospitalier : Ruffec, Poitiers, Angoulême, retour à Ruffec, puis de nouveau Poitiers.

De fil en aiguille, Paul François passe de neurologie à La Pitié-Salpêtrière au service, tout proche, de psychiatrie. Il voit peu à peu beaucoup de portes se fermer, se rend compte qu'un responsable du service de toxicologie est en lien étroit avec Monsanto, et on sous-entend qu'il serait peut-être atteint de folie. Renvoyé sans ménagement de l'hôpital, il est pris d'un malaise suivi de six heures de coma. Le lundi de Pâques 2005, il commence à chercher ses mots, prémices d'une grave alerte ; direction Angoulême, où il est pris d'un malaise, tout comme ensuite à Ruffec, où il est revenu en observation.

La MSA lui fait savoir que ses problèmes de santé n'ont pas été classés en maladie professionnelle. Après une nouvelle expertise, le médecin conseil de la MSA maintient son refus.

Mais Paul François est obstiné : il décide alors de saisir le Tribunal des Affaires Sociales d'Angoulême, qui lui donne raison le 3 novembre 2008. La MSA, qui a fait appel, sera déboutée, et le jugement confirmé par la cour d'appel de Bordeaux le 28 janvier 2010. Peu à peu, et grâce à son entourage, se constitue autour de Paul François un groupe de chercheurs et d'avocats prêts à soutenir ce petit agriculteur charentais en passe de se faire broyer par le monstre de l'agrochimie.

Dès lors, sa décision est prise : il va défier Monsanto. Le 24 avril 2007, la procédure est engagée. Le 13 février 2012, le président du TGI de Lyon annonce : « Le tribunal dit que la société Monsanto est responsable du préjudice de monsieur François suite à l'inhalation du produit ». Le 6 avril, Monsanto fait appel ; le 10 septembre, la cour d'appel confirme la condamnation. En juillet 2017, la cour de cassation annule l'arrêt lyonnais. Le 11 avril 2019, la cour d'appel de Lyon donne de nouveau gain de cause à Paul François. Mais Monsanto vient de se pourvoir en cassation.

**Son combat exemplaire n'est pas terminé.**